

ÉDITO du Président

À l'approche des fêtes, je souhaite souligner l'impact formidable de nos gestes quotidiens.

Trier le verre, c'est lutter contre le cancer. Chaque tonne de verre triée permet de reverser une contribution accrue. Pour 2024, 24 000 € seront remis à la Ligue. Votre réflexe de trier chaque bouteille, pot ou bocal dans les bornes d'apport volontaire finance une cause essentielle. Ensemble, adoptons le geste simple du tri du verre.

Prévenir et réparer, un réflexe économique et durable. Pensons au Bonus Réparation, une aide financière simple et immédiate qui réduit le coût de la réparation des appareils (électroménager, textiles, etc.).

Rappel de fin d'année : la règle d'or du tri. La période des fêtes génère naturellement plus d'emballages. Une règle à retenir : tous les papiers et tous les emballages se trient. Jetez sans hésiter dans le bac de tri tous vos emballages et papiers.

Je vous remercie chaleureusement de votre participation citoyenne, qui fait du Nord Seine-et-Marne un territoire toujours plus responsable et solidaire.



Le Président du
SMITOM du Nord Seine-et-Marne
Pascal Hiraux

LA SOLUTION POUR NOS DÉCHETS

Avec le SMITOM, j'agis pour mon environnement !

À LA UNE

TRIER SES EMBALLAGES EN VERRE ou comment transformer un acte quotidien en un puissant levier de solidarité !



Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne intensifie son engagement de longue date auprès de la Ligue contre le cancer, transformant chaque geste de tri du verre en un acte de solidarité concret.

Une nouvelle convention, adoptée le 2 juillet 2024, vient consolider ce partenariat historique et prévoit un soutien financier accru grâce au tri des emballages en verre.

Désormais, le syndicat verse une somme forfaitaire annuelle de 10 000 € au comité de Seine-et-Marne de la Ligue contre le cancer ainsi que **2 € supplémentaire pour chaque tonne de verre collectée** dans les bornes d'apport volontaire.

Ce montant par tonne a été doublé par rapport à la convention précédente, marquant le souhait du syndicat de rappeler l'intérêt économique, écologique et solidaire de trier davantage les emballages en verre.

Grâce à ces nouvelles modalités et votre participation au tri des emballages, le syndicat remettra cette année un chèque d'un montant de **24 000 €** à la Ligue.

Nous pourrions encore faire davantage. **Un emballage en verre sur deux est jeté aux ordures ménagères, échappe au recyclage** et par conséquent, au financement de la lutte contre le cancer.

Chaque citoyen a le pouvoir de faire la différence. En adoptant le réflexe du tri du verre, vous pouvez activement contribuer à une cause essentielle tout en faisant un geste simple pour la planète !

Chaque **bouteille, pot ou bocal en verre** trié contribue directement au financement des actions de la Ligue contre le cancer.



LE BONUS RÉPARATION : BON POUR LA PLANÈTE ET VOTRE PORTEFEUILLE

Le Bonus Réparation est une aide financière qui permet de réduire le coût de la réparation de vos objets. Votre four à micro-ondes, votre sèche-cheveux ou votre lave-linge ne fonctionnent plus ? Avant de le remplacer, essayez de le réparer à moindre coût grâce au bonus réparation.

Quels sont les objets concernés par le Bonus Réparation ?

Le Bonus Réparation s'applique à un large nombre d'objets du quotidien. **LE MONTANT DU BONUS VARIE SELON L'OBJET, IL PEUT ALLER DE 10 € POUR UNE PETITE RÉPARATION À 60 € POUR DES ÉQUIPEMENTS PLUS COÛTEUX.** Retrouvez l'ensemble des appareils et objets éligibles ainsi que les montants des aides accordées sur le site de l'Ademe :

quefairedemesdechets.ademe.fr

Où trouver un réparateur agréé ?

Pour bénéficier du Bonus Réparation, il est indispensable de se rendre chez un réparateur labellisé. Pour faciliter cette recherche, une Carte du Bonus Réparation est disponible sur le site de l'Ademe. Elle met à disposition la liste des magasins et réparateurs agréés partout en France (cordonniers, couturiers, magasins, ateliers, techniciens réparateurs...).

En 2025, près de 68 types d'appareils électriques, électroniques et électroménagers (téléphone, ordinateur, lave-linge, lave-vaisselle...) sont couverts, auxquels s'ajoutent les meubles, les outils thermiques, les textiles, le linge de maison, la lingerie et les chaussures.



Comment en bénéficier ?

Pour obtenir le Bonus Réparation, il n'est pas nécessaire de remplir un dossier ni d'attendre un remboursement. **La réduction est appliquée directement lors du passage en caisse, sous certaines conditions :**

- **L'objet doit être éligible au dispositif :** il doit appartenir à la liste des objets concernés par le dispositif ;
- **Vérifier les conditions :** la panne, la casse ou l'usure doit être liée à un usage normal et l'objet ne doit pas être sous garantie légale ou commerciale, ou couvert par une assurance.

En pratique

1. **Se rendre chez un réparateur labellisé :** seuls ces professionnels peuvent appliquer le Bonus Réparation ;
2. **Payer la facture réduite :** la remise est appliquée immédiatement sur la facture et le réparateur est ensuite remboursé par un éco-organisme.

LES AIDES FINANCIÈRES DU SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE (RAPPEL)

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne vous propose divers soutiens financiers pour vous accompagner et vous encourager à **découvrir de nouvelles pratiques plus vertueuses.**

Utilisation de protections hygiéniques durables, pratique d'un jardinage plus durable grâce au broyage ou au compostage, **optez pour ces nouvelles pratiques aux impacts positifs pour l'environnement et votre santé tout en diminuant vos déchets !**

Tous les habitants du territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne peuvent bénéficier de chacune des aides proposées. RDV sur notre site internet dans la section « RÉDUIRE MES DÉCHETS » - « DES AIDES POUR DES PRATIQUES PLUS DURABLES »

www.smitom-nord77.fr

■ **Protections et culottes hygiéniques durables, cups :** L'aide s'élève à 50 % de la facture TTC (aide max. : 50 €).

■ **Composteurs - lombricomposteurs :** TARIF (après déduction de la participation financière du syndicat) : **Composteur : 22 €* / Lombricomposteur : 37 €*.**

■ **Broyeurs à végétaux :** Cette participation s'élève à 30 % de son prix d'achat pour un achat isolé (aide max. : 120 €) ou dans le cas d'un achat groupé à 40 % du prix d'achat (aide max. : 200 €).

■ **Kit mulching :** 100 % du prix d'achat dans la limite de 60 €.

* À NOTER : Certaines collectivités, complètent cette aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur. Les tarifs peuvent donc varier d'une commune à l'autre. Retrouvez tous les tarifs dans la section « RÉDUIRE MES DÉCHETS » de notre site internet.

DES FÊTES PLUS RESPONSABLES : LE TRI, UN GESTE SIMPLE.

avec notre partenaire
CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

Pour que vos célébrations soient encore plus responsables et respectueuses de l'environnement, un geste simple fait toute la différence : **le tri de vos emballages et papiers-cadeaux de fête.**

Pour vous assurer d'adopter le bon réflexe au quotidien, et surtout pendant la période des fêtes où les volumes augmentent, nous vous recommandons l'outil indispensable : l'application Guide du Tri de Citeo.

En cas de doute persistant sur un emballage spécifique, n'hésitez pas à la télécharger. Où que vous soyez, l'application vous géolocalise et vous fournit instantanément la bonne consigne de tri.

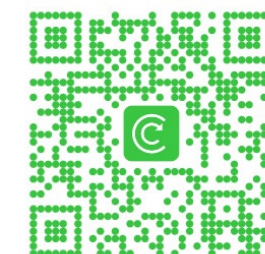
La règle d'or est simple : **tous les papiers et tous les emballages se trient.**



À jeter ? À trier ?
POUR TOUT SAVOIR, TELECHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play



Le papier cadeau : en papier ou en plastique direction le bac de tri. Vous pouvez le trier, même avec des morceaux de scotch ou des agrafes : en petite quantité ils ne gênent pas le recyclage.



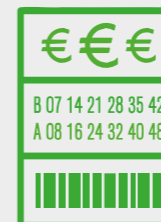
Les emballages en carton avec une coque en plastique : souvent prévus pour emballer les piles, les voitures ou les figurines, ils se trient. Penser à séparer la partie cartonnée de la partie plastique pour en faciliter le recyclage.



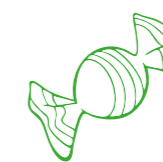
Les boîtes de jouets et les colis en carton : avec ou sans fenêtre en plastique, ils se trient. Pensez à retirer les petits éléments à l'intérieur (cales...) et jetez les bien séparés les uns des autres (non imbriqués) dans le bac de tri.

Les tickets de jeu :

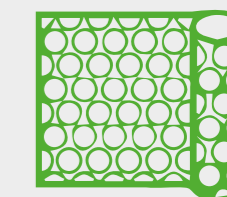
comme tous les papiers, ils se trient et se recyclent.



Les emballages de bonbons, chocolat ou papillotes : comme les papiers, ils sont à trier.



Le papier bulle : peut être déposé dans le bac de tri.



Le ruban d'emballage : en papier, il se trie. Celui en tissu est à jeter aux ordures ménagères ou à conserver pour de futurs emballages cadeaux.

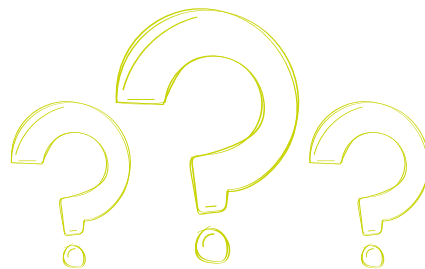


Les serviettes en papier : comme les mouchoirs et essuie-tout... Souillées ou non elles ne peuvent pas être recyclées et sont à jeter aux ordures ménagères.



Les emballages de saumon fumé : même salis, déposez le plateau en carton doré ou argenté, le film et les feuilles intercalaires en plastique dans le bac de tri après les avoir séparés.

TRI : « C'est un emballage ou pas ? » un geste simple pour faire le bon geste de tri !



Aujourd'hui 9 français sur 10 ont adopté le geste de tri. Malgré tout, **DE PLUS EN PLUS D'ERREURS SONT CONSTATÉES DANS LES BACS DE TRI** et dégradent les performances de collecte.

Par instinct, les Français trient leurs emballages par matière, par exemple 66 % des Français jettent leurs objets en plastique dans le bac de tri. Une erreur qui amène de trop nombreux déchets en centre de tri alors qu'ils n'y ont pas leur place.

En parallèle, sur le territoire du SMITOM, à titre d'exemple, 40 Kg d'emballages par an et par habitant ne sont pas triés.

Petit retour sur la campagne « C'est un emballage ou pas ? » de Citeo pour

mieux comprendre le geste de tri. Une campagne pour ne plus oublier de trier certains emballages tout en améliorant la quantité et la qualité des emballages à trier dans le bac de tri.

Changeons de logique de tri !

Oublions le tri par matière et passons à un tri des emballages. Pour cela une question simple :

« C'est un emballage ou pas ? », si c'est « OUI », alors direction le BAC DE TRI !

CITEO

C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est **OUI** je le trie

Si c'est **non** je le jette

Cette boîte de conserve est un emballage

Ce parapluie cassé est un objet

ON NE LACHE RIEN!

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI

CITEO

C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est **OUI** je le trie

Si c'est **non** je le jette

Ce flacon est un emballage

Cette brosse à cheveux est un objet

ON NE LACHE RIEN!

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI

CITEO

C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est **OUI** je le trie

Si c'est **non** je le jette

Ce sachet est un emballage

Ce gant troué est un objet

ON NE LACHE RIEN!

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI

Retrouvez l'intégralité de la campagne « C'est un emballage ou pas ? » de Citeo sur notre site internet : www.smitom-nord77.fr

>> Très prochainement, le SMITOM lancera un marché public majeur pour améliorer le tri en habitat pavillonnaire.

L'objectif est de mieux comprendre vos habitudes et vos besoins afin de faciliter le tri au quotidien et d'améliorer la qualité du recyclage pour tous. La première étape consiste à réaliser un état des lieux précis des pratiques

de tri, afin d'identifier les freins rencontrés et les leviers qui pourraient rendre le geste plus simple, plus clair et plus efficace pour les habitants.

Les enquêtes de terrain débiteront à partir d'avril. Votre participation sera essentielle pour disposer d'un diagnostic fidèle à la réalité du territoire et construire des solutions utiles,

adaptées et concrètes pour vous. Sur la base de ces enseignements, une campagne de communication et de sensibilisation sera déployée à l'échelle du syndicat, avec des actions pensées pour vous accompagner, vous simplifier la vie et valoriser les efforts réalisés au quotidien.



Directeur de publication :

Pascal Hiraux, Président du SMITOM

Comité de rédaction :

Michelle Brun, Justine Barthe, Méhdi Le Mero

Impression :

Imprimerie Willaume Egret sur papier recyclé

Contact :

contact@smitom-nord77.fr
Tél. : 01.60.44.40.03

En partenariat avec :

